

CARGILL DRY MD 01918 NGM

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/02/2025	000050000618	Date de la première parution: 05/02/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : CARGILL DRY MD 01918 NGM
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Cargill Limited
Adresse : 300-240 Graham Avenue Winnipeg, MB R3C 4C5

Téléphone : 204-947-6320
Numéro de téléphone en cas d'urgence : Ligne d'urgence : États-Unis VelocityEHS (précédemment ChemTel, Inc) 1-800-255-3924 (Amérique du Nord) 813-248-0585 (International)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Additif alimentaire

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Poussière combustible : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance
Nom de la substance : Maltodextrin

No. CAS : 9050-36-6

Nom commun/Synonyme : Donnée non disponible

Composants

Aucun ingrédient dangereux

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CARGILL DRY MD 01918 NGM

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/02/2025	000050000618	Date de la première parution: 05/02/2025

		consultation. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	:	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas de contact avec la peau	:	Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer abondamment à l'eau. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Retirez les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Rincer la bouche à l'eau. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Inconnu.
Avis aux médecins	:	Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inadéquats	:	Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	La combustion produit des émanations irritantes. Éviter la formation de poussières; des poussières fines dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, présentent un risque d'explosion des poussières.
Produits de combustion dangereux	:	On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
Autres informations	:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou souterraines.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Enlever toute source d'allumage.
---	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CARGILL DRY MD 01918 NGM

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/02/2025	000050000618	Date de la première parution: 05/02/2025

Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement :

- Ne pas rejeter dans l'environnement.
- Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
- Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage :

- Utiliser un équipement électrique et une lumière de type anti-déflagration. Les contenants électriquement conducteurs doivent être mis à la masse.
- Ne pas utiliser d'air comprimer pour le nettoyage.
- Les dépôts de poussières ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces car ils peuvent former un mélange explosif s'ils viennent à être libérés dans l'atmosphère en concentrations suffisantes.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
- Les particules finement dispersées forment des mélanges explosifs avec l'air.
- Éviter la formation de poussière.
- Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions.

Conseils pour une manipulation sans danger :

- Minimiser la formation et l'accumulation de poussières.
- Éviter les promoteurs d'étincelles. Lier les récipients à la masse/à la terre. Ces seules mesures peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique.
- Porter un équipement de protection personnelle.
- Ne pas mettre dans les yeux, dans la bouche ou sur la peau.
- Tenir à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes.
- N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Éviter la formation de particules inhalables.
- Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
- Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
- Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
- Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres :

- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
- Ne pas fumer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CARGILL DRY MD 01918 NGM

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/02/2025	000050000618	Date de la première parution: 05/02/2025

D'autres informations sur la stabilité du stockage	:	Garder dans le contenant original. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Conserver dans un endroit sec. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
--	---	---

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique	:	La formation de poussière peut être pertinente lors du traitement de ce produit. En sus des limites d'exposition professionnelle spécifiques à la substance, les limitations d'ordre générales concernant les concentrations de particules dans l'air dans les lieux de travail doivent être prises en compte lors de l'évaluation du risque professionnel. Les limites pertinentes comprennent : Limites d'exposition professionnelle (LEP) selon l'OSHA pour les particules qui ne sont pas régulées autrement 15 mg/m ³ – concentration de poussière totale, 5 mg/m ³ - fraction respirable ; et la moyenne pondérée dans le temps (MPT) de l'ACGIH pour les particules (insoluble ou faiblement soluble) sans autres précisions de 3 mg/m ³ - particules respirables, 10 mg/m ³ - particules inhalables. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.
----------------------------------	---	--

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.
Filtre de type	:	Type protégeant des particules
Protection des mains	:	
Remarques	:	Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les préproduits chimiques. En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
Protection des yeux	:	Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices. Ne pas porter de verres de contact. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	:	Tenue de protection étanche à la poussière Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
Mesures d'hygiène	:	EMPÊCHE LA PRODUCTION DE POUSSIÈRES. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CARGILL DRY MD 01918 NGM

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/02/2025	000050000618	Date de la première parution: 05/02/2025

Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: poudre
Couleur	: blanc cassé
Odeur	: sans odeur
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: 4 - 7 (en solution aqueuse)
Point de congélation/ Intervalle de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: soluble dans l'eau froide
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: log Pow: -4.673 Méthode: QSAR
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CARGILL DRY MD 01918 NGM

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/02/2025	000050000618	Date de la première parution: 05/02/2025

Produits incompatibles	:	Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec les yeux
Contact avec la peau
Ingestion

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 10,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 5.16 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
Remarques	:	Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Remarques	:	Le contact de la poussière avec les yeux peut causer une irritation mécanique.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Résultat	:	Pas un sensibilisateur cutané.
Remarques	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

CARGILL DRY MD 01918 NGM

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/02/2025	000050000618	Date de la première parution: 05/02/2025

Mutagénécité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Génotoxicité in vitro	:	Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes
Génotoxicité in vivo	:	Remarques: Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation	:	Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes, Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Cancérogénécité

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Toxicité pour la reproduction

Non classifié à cause de données insuffisantes.

STOT - exposition unique

Non classifié à cause de données insuffisantes.

STOT - exposition répétée

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques	:	Aucun effet nocif n'a été observé lors de tests de toxicité chronique.
-----------	---	--

Toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Aucune classification de toxicité par aspiration

Autres informations

Produit:

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	:	CE50 (Poissons): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: QSAR
----------------------------	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CARGILL DRY MD 01918 NGM

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/02/2025	000050000618	Date de la première parution: 05/02/2025

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: QSAR

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algues): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: QSAR

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 73 - 81 %
Durée d'exposition: 28 d

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 3.16

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

CARGILL DRY MD 01918 NGM

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/02/2025	000050000618	Date de la première parution: 05/02/2025

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

Remarques : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: En conformité avec les inventaires
TSCA	: Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA
AIIC	: En conformité avec les inventaires
DSL	: Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
ENCS	: Non en conformité avec les inventaires
ISHL	: Non en conformité avec les inventaires
KECI	: En conformité avec les inventaires
PICCS	: En conformité avec les inventaires
IECSC	: En conformité avec les inventaires
NZIoC	: En conformité avec les inventaires
TECI	: En conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada);

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CARGILL DRY MD 01918 NGM

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/02/2025	000050000618	Date de la première parution: 05/02/2025

ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 05/02/2025
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F